

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0636^e** séance
tenue le **14 mars 2022**, à 14 heures
à la salle Roger-Guillemain (M-415) du Pavillon Roger-Gaury
et par visioconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales : M. François Courchesne ; le vice-recteur à l'administration et aux finances : M. Éric Filteau ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques : M. Jean-François Gaudreault-DesBiens ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; les doyens : M. Frédéric Bouchard, M. Patrick Cossette, M. Carl-Ardy Dubois, Mme Sylvie Dubois, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fishler, Mme France Houle, M. Michel Janosz, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Langis Michaud ; la directrice générale de la Direction des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : Mme Marie-Josée Aubin, M. Jean Barbeau, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, Mme Chantal Bémeur, Mme Isabelle Brault, M. François Champagne, Mme Juliette De Maeyer, M. Maximilien Debia, M. Denis deBlois, M. David Décary-Hétu, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Jean-Sébastien Fallu, Mme Pierrette Gaudreau, M. Gilles Gauthier, M. Jonathan Goldman, Mme Julie Gosselin, M. Yan Kestens, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jean Leclair, Mme Solange Lefebvre, Mme Marie Lordkipanidzé, Mme Amélie Maugère, M. Alain Moreau, M. Michel Morin, M. Christian Nadeau, Mme Josette Noël, M. Martin Papillon, M. Alexandre Prat, M. Michel Max Raynaud, Mme Phaedra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Samir Saul, M. Mario Talajic, M. Jacques Thibodeau, Mme Marie-Pierre Sylvestre, Mme Isabelle Thomas, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Bilkis Vissandjée ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, Mme Saleha Hedaraly, M. Frédéric Kantorowski, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Liliette Michel, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Steven Dufour ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, M. Hadrien Chénier-Marais, Mme Kétura Daméus, Mme Catherine Dionne, M. Alexis Ferland, Mme Alexandra Gariépy, Mme Marie-Hélène Rivest, M. Alecsandre Sauvé-Lacoursière ; un membre indépendant : M. Pierre Simonet ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme France Lebel, Mme Lynne Thuot, M. Yannick Tremblay ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Isabelle Daoust, Mme Chloée Ferland-Dufresne, M. Charles Gaudreau ; les invités : M. Yves Joannette, Mme Chantal Pharand.

ABSENTS : la vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux : Mme Valérie Amiraux ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie : M. Michel Pecho ; les directeurs des écoles affiliées : M. Federico Pasin, M. Gilles Savard ; les représentants du corps professoral : M. Francis Beaudry, M. Yvan Dumais, M. Jean-Philippe Gratton, M. Roger Lippé, M. Ian Thomas MacDonald, Mme Monique Pagé, Mme Danielle Pinard, M. Julien Riel-Salvatore, M. Gilles Soulez ; une représentante du personnel enseignant : Mme Caroline Daigle ; une membre indépendante : Mme Nicole Trudeau.

EXCUSÉS : le doyen par intérim de la Faculté de médecine dentaire : M. Michel Carrier ; les représentants du corps professoral : M. Dominic Arsenault, M. Jacques Bélair, M. Gérard Boismenu, Mme Marie-Claude Boivin, Mme Nathalie Bureau, M. Jean-Yves Frappier, Mme Audrey Laplante, M. Francisco A. Loiola, M. Mathieu Lussier, Mme Anne Marchand, M. Jean-François Masson, M. Sylvain Quessy ; les représentants du personnel enseignant : M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; une représentante des cadres et professionnels : Mme France Filion ; un observateur : M. Jean-Paul Loyer.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Daniel Jutras, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

École de santé publique

Mme Marie-Pierre Sylvestre, professeure agrégée au Département de médecine sociale et préventive à l'École de santé publique.

Quatre membres nommés par un conseil représentant le personnel

Mme Lynne Thuot, technicienne en gestion des dossiers étudiants au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences.

Fins de mandat

Les doyens

Le doyen suppléant de la Faculté de l'aménagement
Juan José Torres Michel

AVIS DE DÉCÈS

École d'optométrie

M. Jules Plante, professeur adjoint à l'École d'optométrie, décédé le 21 décembre 2021. (Information communiquée récemment)

Faculté de droit

Me Mireille Delmas-Marty, professeure invitée à la Faculté de droit en 1983, décédée le 12 février 2022.

Faculté de médecine

Mme Florence Martineau, professeure agrégée au Département de nutrition de la Faculté de médecine, décédée le 8 mars 2021. (Information communiquée récemment)

M. Jean Mathieu, professeur émérite au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 20 janvier 2022.

M. Alain Prat, professeur adjoint de clinique au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 18 janvier 2022.

M. Walter Schurch, professeur titulaire PTG au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, décédé le 27 novembre 2021.

Faculté des arts et des sciences

M. André Lafrance, professeur retraité du Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 2 février 2022.

Sr Madeleine Sauvé, professeure honoraire à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences et grammairienne de l'Université, décédée le 12 février 2022.

Faculté de médecine dentaire

Mme Francine Poirier, coordonnatrice retraitée à la direction des cliniques de la Faculté de médecine dentaire, décédée le 11 février 2022.

À l'invitation du recteur, M. Daniel Jutras, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0636-1 **ORDRE DU JOUR**
2022-A0021-0636^e-683

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. David Lewis présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2022-A0021-0636^e-683.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0635^e séance intensive tenue le 31 janvier 2022
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.1.1. Programme milléniUM Québecor
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. COVID-19 : Information et discussion
8. Bilan d'étape de la planification stratégique

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Prochaine séance : Le 11 avril 2022, à 14 heures
10. Clôture de la séance

AU-0636-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0635^e SÉANCE INTENSIVE
TENUE LE 31 JANVIER 2022**

Les modifications suivantes sont apportées à la page 7 du procès-verbal : au premier paragraphe, à la troisième ligne, ajouter « le retrait de » devant « l'exigence d'une pièce justificative ». À la première phrase du quatrième paragraphe, il sera indiqué que « le programme Explore fait partie de l'École de langues... ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0635^e séance intensive tenue le 31 janvier 2022, tel que modifié.

AU-0636-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

M. Fallu demande un suivi à la question qu'il avait posée lors de la dernière séance (procès-verbal, page 6) au sujet de la politique visant à prévenir l'incivilité et le harcèlement, à savoir si cette politique pouvait être présentée à l'Assemblée universitaire pour avis.

Le secrétaire général, qui a consulté le chancelier sur cette question, indique que la volonté est de respecter les prérogatives de chacune des instances, d'autant que le document a fait l'objet de consultations dans le cadre du Comité consultatif où la plupart des groupes représentatifs de l'Université siègent. Il n'y aura donc pas de consultation de l'Assemblée sur cette question.

M. George demande à Mme Béliveau s'il y a eu un suivi à sa question, à la page 6 du procès-verbal, de considérer de faciliter les choses dans le cas d'un étudiant ou d'une étudiante qui ne pourrait se présenter à un examen, à cause du décès d'un proche ou d'une circonstance particulière.

Mme Béliveau indique que les étudiants devront continuer d'informer lorsqu'ils ne peuvent se présenter à une évaluation, cependant sera ajoutée dans le texte de présentation du formulaire d'usage une phrase qui indique qu'en cas de décès d'un proche, un document pourra être fourni ultérieurement, pour éviter d'ajouter au moment de l'évaluation un enjeu supplémentaire aux étudiants. La demande a été transmise au bureau du registraire qui s'occupe de ces formulaires.

M. George demande si cela sera fait, et que l'on ne demandera pas une modalité administrative à un étudiant ou une étudiante, dans une telle situation.

Mme Béliveau indique qu'elle ne peut dire à quelle date l'ajout sera fait, cela dépendra des dates auxquelles on peut modifier le formulaire, ce qui est régi par les TI.

M. George demande si l'on peut s'assurer de prendre les moyens pour que l'objectif soit atteint pour la période des examens.

La présidente des délibérations indique que la question et la réponse fournies sont très claires. Elle suggère à M. George de représenter sa question, le cas échéant, à une prochaine séance.

AU-0636-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance

AU-0636-5 PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0636-5.1 RAPPORT DU RECTEUR

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée universitaire.

Il débute en évoquant la situation en Ukraine et les actions prises par l'Université à cet égard. Dès la semaine du 28 février, la tour de l'UdeM a été éclairée des couleurs de l'Ukraine en signe de solidarité avec le peuple ukrainien et les membres de la diaspora durement éprouvés par le conflit armé qui sévit actuellement. L'Université compte sur ses campus une trentaine d'étudiants de nationalité ukrainienne et près de 65 étudiants de nationalité russe ou biélorusse. L'Université n'a pas d'étudiants ni de chercheurs en Ukraine ou en Russie actuellement. S'agissant des étudiants sur le campus, on est en contact étroit et régulier avec chacun et les services d'aide aux étudiants offrent tout le soutien nécessaire en termes d'immigration, de logistique, de soutien financier et psychologique. Par ailleurs, les membres de la communauté universitaire sont invités à soutenir le milieu scientifique et les étudiants ukrainiens. Plusieurs unités, professeurs, organisations et associations ont offert de soutenir les communautés par différents moyens, y compris par l'accueil de chercheurs et d'étudiants particulièrement aux cycles supérieurs. Ces initiatives sont colligées par le vice-rectorat aux partenariats communautaires et internationaux. Si d'autres initiatives sont menées que l'on souhaite faire connaître plus largement, il invite à communiquer avec le vice-rectorat. Il invite aussi à penser à la situation, particulière des étudiants russes et biélorusses qui sont dans une position difficile et dont la vie a été bouleversée aussi, et à les traiter avec bienveillance, soulignant l'importance de réaffirmer notre solidarité avec eux aussi. L'Université a réaffirmé le caractère inaliénable de la liberté universitaire et le soutien aux scientifiques ukrainiens et russes et l'Université est partie prenante des initiatives de Scholars at Risk dont elle est membre. L'Université a encouragé les membres de la communauté scientifique à poursuivre les collaborations, mais en agissant avec prudence, particulièrement pour ce qui a trait à la protection des données. Pour le moment, les déplacements vers les pays européens ne sont pas déconseillés, aucun changement n'est apporté aux programmes d'échanges d'études ou de recherche. On suit de près la situation et advenant de nouvelles directives du gouvernement du Canada, celles-ci seront communiquées. En attendant, il encourage à soutenir les initiatives d'appui à nos collègues ukrainiens qui désirent un accueil au Canada.

Le recteur poursuit son rapport en mentionnant un don de 40 M\$ reçu de l'entreprise Québecor et de la Fondation Chopin-Péladeau, le plus important don jamais offert à l'Université par l'un de ses diplômés. Il s'agit d'un don lié à la création du programme milléniUM Québecor, une initiative de sensibilisation, de formation et de soutien en entrepreneuriat, et à la construction d'un centre d'innovation sur le campus MIL nommé en l'honneur du fondateur de Québecor. Une présentation détaillée des trois volets du programme milléniUM Québecor sera faite au point suivant de l'ordre du jour. Le recteur se dit très heureux de ce don. L'UdeM avait un centre d'entrepreneuriat à très petite échelle et ce don permet d'augmenter ses capacités sur ce plan et de soutenir les étudiants et étudiantes qui ont des projets.

Il annonce ensuite la nomination de Pascale Lefrançois à titre de vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études à compter du 1^{er} juin prochain. Il rappelle que lors de son entrée en fonction comme recteur, Mme Louise Béliveau avait accepté de continuer ses responsabilités de vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études pendant deux ans. Il en profite pour la remercier pour son travail exceptionnel depuis 2 ans dans le cadre de son mandat comme recteur, mais aussi depuis près de 20 ans au service de l'Université.

Du 14 au 18 mars a lieu la *Semaine autochtone Mitig* qui offre une série d'activités sur des questions et enjeux relatifs aux Premiers Peuples. Cet événement est présenté en collaboration avec la FAÉCUM, CAP-Campus et Tourisme autochtone Québec. La programmation est disponible sur le site Web de l'Université.

La semaine dernière, une série de conférences ont été tenues et plusieurs articles publiés pour célébrer le rôle des femmes à l'Université et dans le milieu scientifique dans le cadre de la Journée internationale du droit des femmes, le 8 mars.

Quelques nouvelles pour ce qui est des offres de formation : le laboratoire d'innovation propose une série de webinaires interdisciplinaires gratuits à compter du 31 mars ; et une nouvelle formation en ligne sur les violences à caractère sexuel, obligatoire pour tous les membres de la communauté universitaire, à suivre d'ici le 1^{er} septembre 2022, est disponible sur StudiUM.

L'UdeM figure pour la première fois au palmarès de la firme Mediacorp pour les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada. Parmi les 75 organisations sélectionnées, l'UdeM est le seul établissement universitaire québécois à y figurer, ce qui témoigne des efforts de l'UdeM en matière d'équité, diversité et inclusion.

Pour la 11^e année, l'Université décernera les Prix du recteur. Il invite les membres à faire des suggestions de personnes qui devraient compter parmi les lauréats et lauréates d'ici le 18 mars.

Le recteur termine son rapport en mentionnant les membres de la communauté universitaire qui ont reçu des prix et des distinctions au cours des dernières semaines. Il souligne également les subventions obtenues par des membres de la communauté universitaire et de beaux succès en matière de financement de la recherche.

AU-0636-5.1.1 Programme milléniUM Québecor 2022-A0021-0636^e-684

Les membres ont reçu le document 2022-A0021-0636^e-684, intitulé *Survol du Programme milléniUM Québecor*. Le vice-recteur adjoint à la recherche, M. Yves Joannette, et la vice-rectrice adjointe aux affaires étudiantes et à la réussite, Mme Chantal Pharand, en font la présentation. Créé grâce au don majeur mentionné précédemment, ce programme vise à faire de l'Université de Montréal et du quartier MIL un écosystème entrepreneurial axé sur l'innovation responsable. Le programme milléniUM comporte trois grands volets : la sensibilisation à l'entrepreneuriat, les formations multidisciplinaires en entrepreneuriat et le soutien à la réalisation de projets entrepreneuriaux. Ce programme se réalisera en lien avec les différentes formations qui existent à l'Université.

AU-0636-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

M. Fallu informe que l'UdeM a signé la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche, dont il avait été question lors d'une séance antérieure de l'Assemblée.

M. Courchesne informe que le formulaire de la déclaration annuelle d'intérêts se remplira dorénavant en ligne sur Synchro ; son lancement est prévu aujourd'hui, 14 mars. Cette modalité permettra, entre autres, de mieux protéger les renseignements et de faciliter l'accès pour les gestionnaires. Il précise qu'il s'agit du formulaire qui est destiné au personnel, celui destiné aux étudiants sera lancé à l'automne 2022.

Mme Vaucher informe que du 7 au 31 mars se tient la 5^e collecte de livres neufs destinés aux enfants de 0-12 ans, organisée par les Bibliothèques de l'Université dans le cadre du programme La lecture en cadeaux de la Fondation pour l'alphabétisation. Elle invite à faire des dons de livres ou d'argent pour offrir un livre neuf à des enfants de milieux défavorisés.

AU-0636-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Saul désire savoir de quelle façon le programme milléniUM Québecor va s'opérationnaliser. Par exemple, est-ce par un budget géré par des comités d'attribution, la création d'une organisation nouvelle, la création de programmes d'études dans les unités et facultés ou autres ?

Pour ce qui est de la gouvernance, M. Joannette indique qu'il y aura une direction et des comités qui réuniront des représentants facultaires et des étudiants, dans une perspective de gestion participative.

Pour ce qui est du lien avec les programmes existants, Mme Pharand rappelle que certains programmes de l'Université ont développé un cours à option pour répondre aux besoins de leurs étudiants. D'autres programmes veulent avoir la possibilité d'offrir une mineure ou un certificat en entrepreneuriat pour compléter leur programme disciplinaire. L'objectif est d'avoir une offre de formation qui répond aux besoins des différents programmes et disciplines. Elle réitère que l'objectif n'est pas de former des gestionnaires, ce qui est la responsabilité de HEC, mais d'outiller les étudiants qui désirent acquérir des compétences complémentaires en entrepreneuriat afin de bien performer dans leur future carrière.

M. Saul demande si l'on envisage des embauches de professeurs et de chargés de cours pour donner ces formations. Le cas échéant, est-ce que ces embauches se feront dans le cadre de ce programme ?

Mme Pharand indique que le don reçu permet de faire certaines embauches. On est à examiner le type de ressources dont on aura besoin pour réaliser ces différentes formations.

Mme Lebel présente une question au sujet des bourses de recherche de 1^{er} cycle du CRSNG qui a donné le choix aux universités de verser ces bourses sous forme de bourse ou de salaire. Elle signale que la direction des finances de l'UdeM a décidé de verser ces bourses sous forme de salaire, ce qui aura comme conséquences de coûter 3000 \$ de plus par bourse sur les fonds de recherche des professeurs. Elle demande pourquoi l'UdeM a confié à la direction des finances le soin de prendre cette décision et pourquoi celle-ci a choisi de verser un salaire plutôt qu'une bourse. Enfin, pourquoi ce n'est pas le Comité de la recherche qui a été saisi de cette question qui a un impact important sur les fonds de recherche des professeurs ? Et est-ce que l'UdeM a un fonds pour compenser les 3000 \$ supplémentaires que cela coûtera ?

M. Filteau dit prendre note de la question et reviendra avec l'information à la prochaine séance de l'Assemblée universitaire.

Mme De Maeyer demande si le don de 40 M\$ de l'entreprise Québecor et de la Fondation Chopin-Péladeau sera versé au fonds de dotation de l'Université, ce qui signifierait qu'en l'absence d'une politique ambitieuse de désinvestissement des énergies fossiles, une partie de ces 40 M\$ sera investie dans les énergies fossiles. Elle demande si l'UdeM est à l'aise avec cela.

Le recteur confirme qu'une bonne partie du don de 40 M\$ sera investie dans le fonds de dotation et qu'une partie sera versée en souscriptions pour disposer de sommes qui seront dépensées à court terme pour réaliser des éléments du projet. Par ailleurs, une partie du don sera investie dans le fonds de dotation pour générer des ressources qui pourraient soutenir des entreprises qui seraient lancées par des membres de la communauté étudiante. Pour ce qui est de l'investissement responsable, il évoque son commentaire sur la question du désinvestissement diffusé dans *UdeMNouvelles*. Cet enjeu du désinvestissement s'inscrit dans un cadre plus large de diverses mesures adoptées par l'UdeM en matière d'investissement responsable, notamment : l'UdeM a une politique d'investissement conforme aux principes ESG ; 94 % des gestionnaires qui gèrent le fonds de dotation de l'UdeM sont des signataires des Principes pour l'investissement responsable de l'ONU ; l'UdeM se livre aussi à un actionnariat actif en matière d'investissements qui touchent les énergies fossiles en partenariat avec une dizaine d'universités pour amener ces entreprises vers une transition. L'Université a annoncé récemment des cibles de réduction de son empreinte carbone. Il explique qu'il faut distinguer l'effort du fonds de dotation de réduire l'empreinte carbone de l'Université, de la volonté de se retirer de certains types d'investissements, en particulier de ceux issus du pétrole. L'Université applique plusieurs mesures qui ne sont pas mutuellement exclusives, soit les principes d'investissement responsable, l'actionnariat actif, la réduction de l'empreinte carbone et le désinvestissement. Sur la question de savoir si l'Université est à l'aise avec le fait que certains de ses investissements sont liés à des énergies fossiles, il précise que la proportion de ces investissements représente un peu moins de 4 % du total du fonds de dotation, soit 14,1 M\$. La réflexion est très avancée

sur cette mesure en particulier, donc en plus de l'établissement de cibles de réduction de l'empreinte carbone de 20 % en 2025 et de à 35 % en 2030, on est à examiner des voies pour un désinvestissement en matière d'énergies fossiles. Des nouvelles seront annoncées dans les prochains mois sur cet effort.

Mme Dionne souligne l'importance d'inclure la communauté étudiante dans le développement des projets du Centre d'entrepreneuriat et de milléniUM et de faire appel aux associations étudiantes pour la sensibilisation et la promotion du Centre et de ses projets.

M. Décary-Héту présente une question en lien avec les subventions des chercheurs en devises étrangères. Il explique que l'Université a l'habitude de faire la conversion en dollars canadiens à la fin des projets, ce qui fait que le dernier jour de la subvention réserve parfois des surprises, soit des surplus ou des pertes. Il demande s'il serait possible de prévoir geler le taux de change de façon à ce qu'on puisse avoir une prévisibilité et mieux planifier.

M. Filteau fera les vérifications avec la direction des finances et fournira l'information à la prochaine séance.

Mme Rivest mentionne que la communauté étudiante salue le fait que l'inclusivité est une valeur centrale du programme milléniUM et demande si le Guide d'écriture inclusive de l'UdeM allait être utilisé dans les communications de ce programme. On demande également comment l'inclusivité sera opérationnalisée dans le programme, notamment pour ce qui est de la présence des femmes et des groupes sous-représentés dans le monde entrepreneurial.

M. Joannette indique que l'on sait qu'il y a des défis spécifiques pour certaines communautés en matière d'entrepreneuriat et confirme que le programme milléniUM a l'intention de prendre en compte ces aspects pour avoir des sous-actions qui sont plus spécifiques à certains groupes.

Mme Pharand confirme que l'on vise à se conformer au Guide d'écriture inclusive de l'UdeM dans toutes les communications.

Mme Guay s'informe au sujet des cours existants dans les différentes facultés : est-ce que les gens qui donnent ces cours actuellement seront appelés à se référer au programme milléniUM ? Par ailleurs, s'agira-t-il de formation continue ou de formation régulière ?

M. Joannette précise que l'intention du programme est de soutenir les initiatives existantes, y compris le centre d'entrepreneuriat de l'UdeM qui a des ressources limitées et ne peut offrir de cours. L'objectif n'est pas de remplacer, mais de propulser ce qui existe déjà et de compléter par ce qui n'existe pas.

Mme Pharand ajoute que l'on offrira des cours crédités pour les étudiants dans des programmes disciplinaires, mais aussi de la formation continue pour les diplômés ou les personnes de la communauté intéressées à un complément de formation, sans que ce soit dans le cadre de la formation créditée.

M. Bouchard souligne que l'Université a de belles collaborations avec HEC, mais qu'elle a aussi des expertises dans plusieurs domaines – par exemple, gestion des ressources humaines en relations industrielles, en psychologie du travail en relations industrielles et en psychologie, communication organisationnelle, en mathématique financière, en science économique, en recherche informatique et opérationnelle, etc. Il souligne que ce don exceptionnel augure très bien pour la grande campagne et va aider au développement de l'Université au cours des prochaines années.

AU-0636-7

COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION

M. Saul dit avoir appris par son syndicat que le gouvernement aurait reproché à la direction de l'UdeM d'avoir reporté la rentrée en présentiel de la mi-janvier à la fin janvier. Il tient à féliciter et à

donner son appui à la direction qui a défendu l'autonomie de l'Université ainsi que les intérêts de la communauté universitaire en prenant des décisions prudentes et qui vont dans le sens de la protection de la communauté universitaire, indépendamment de ce que pense le gouvernement. Il demande à la présidente des délibérations s'il est recevable de présenter une résolution à ce moment-ci, qui associerait l'Assemblée universitaire à cet appui à la direction de l'Université face aux pressions gouvernementales.

La présidente des délibérations explique que serait recevable dans le cadre de ce point une résolution d'usage qui ne porte pas à discussion, qui serait par exemple une motion d'appui à la direction.

M. Bouchard fait un point d'ordre. Il demande si l'Assemblée peut discuter d'une motion de félicitations pour un fait qui n'a pas eu lieu.

La présidente des délibérations précise que serait acceptable une résolution d'usage qui ne porterait pas d'interprétation sur ce qui s'est passé ou sur des faits qui sont avérés. Par contre, c'est problématique si l'on parle de ce que le gouvernement aurait fait ou n'aurait pas fait.

M. Bouchard indique que c'est cette question de la nature de la résolution qu'il soulevait, laquelle vient d'être précisée par la présidente des délibérations.

M. Saul demande à la direction si elle s'est fait reprocher par le gouvernement le fait qu'elle avait reporté la rentrée en présentiel de la mi-janvier à la fin janvier.

Le recteur indique que le MES avait exprimé le désir que les universités reprennent l'enseignement en présentiel le 10 janvier et que l'Université a choisi, en exerçant son autonomie, de reporter le retour en présentiel le 17 janvier et que cette décision a été reçue avec un peu de regret du côté du MES. Il précise que ce n'était pas la première fois ; l'année dernière, l'Université a pris la décision d'exiger le port du masque dans les espaces universitaires même si le gouvernement ne l'imposait pas. Il faut distinguer les décisions sur lesquelles l'Université est capable d'exercer son autonomie, des mesures sur lesquelles l'Université ne peut pas exercer son autonomie. Dans le cas du port du masque et du retour en présentiel, il n'y avait pas de décret gouvernemental qui imposait une mesure, et l'Université a exercé son autonomie dans la direction qu'elle jugeait souhaitable.

Mme De Maeyer observe que la pandémie a donné lieu à un certain nombre de reculs dans certains services à l'Université, notamment des services ayant rapport avec des enjeux environnementaux. Par exemple, dans le pavillon Marie-Victorin, la collecte de compost est suspendue et on ne peut plus utiliser de contenants réutilisables au comptoir *Local Local*. Un suivi a été fait à ce sujet avec la DI, mais sans succès. Elle demande si l'Université prévoit rétablir ces services prochainement.

M. Filteau souligne que l'on commence à sortir de la pandémie et des mesures sanitaires qui ont imposé de nombreuses contraintes, entre autres à *Local Local*. Il indique que l'objectif est de rétablir ces services ; cela sera fait progressivement suivant la levée des mesures sanitaires.

Également au sujet des services, Mme Lebel demande si le service du courrier interne et externe reviendra à la normale, de même pour ce qui est du ramassage des déchets dans les pavillons.

M. Filteau réitère que tous les services seront rétablis. Une vérification sera faite en ce qui concerne les déchets.

Mme Guay désire savoir ce qui est envisagé en regard du retrait du port du masque ; à son avis, la prudence serait de mise étant donné que dans certains cours les étudiants sont nombreux dans un espace restreint.

Le recteur indique qu'il est trop tôt pour répondre à cette question. Il rappelle que le gouvernement a annoncé qu'il se prononcerait sur certaines mesures vers la mi-avril en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Le paramètre énoncé précédemment demeure : à moins d'être obligé

par un décret, l'Université prend ses propres décisions pour ce qui concerne les mesures sanitaires qui sont appropriées, guidée par son comité de coordination COVID-19 et ses experts en santé publique. Il considère essentiel que la direction de l'Université continue d'exercer son bon jugement à l'intérieur des paramètres juridiques qui l'autorisent à le faire.

En réponse à M. Saul, la présidente des délibérations confirme qu'il peut soumettre sa résolution. M. Saul présente la résolution suivante :

Attendu que le gouvernement a regretté le fait que l'Université ait reporté la rentrée en présentiel de la mi-janvier à la fin janvier,

Attendu que les universités sont autonomes,

L'Assemblée universitaire approuve la décision de la direction et seconde sa défense de l'autonomie de l'institution et des intérêts de la communauté universitaire.

M. Bouchard fait un point d'ordre pour les raisons évoquées précédemment, à savoir que « le gouvernement regrette » est un énoncé dont la facticité semble difficile à établir.

La présidente des délibérations note que le point d'ordre est à l'effet que la résolution n'est pas recevable étant donné que l'énoncé en question ne peut pas être avéré.

M. Fallu fait un point d'ordre. Il précise que les attendus ne font pas partie de la résolution.

La présidente des délibérations en convient, cependant il reste qu'ils font partie du procès-verbal. À son avis, telle que formulée, la résolution n'est pas recevable parce qu'elle n'est pas une motion d'usage. Elle précise qu'elle a eu l'occasion de consulter l'auteur du *Guide L'Espérance* à ce sujet, qui a confirmé qu'une motion d'usage est une motion de remerciements ou de félicitations.

M. Saul demande si l'on a besoin de plus que la réponse du recteur pour affirmer que cela est avéré. À son avis, à partir du constat fait par le recteur, l'Assemblée peut adopter une telle résolution.

La présidente des délibérations réitère à M. Saul qu'elle considère que la résolution, telle que formulée, n'est pas recevable comme motion d'usage. S'il n'est pas d'accord, il peut en appeler de sa décision.

M. Saul demande à ce que cet échange apparaisse dans le procès-verbal.

M. Lewis fait un point d'ordre, il suggère qu'en retirant les attendus la résolution serait conforme.

La présidente des délibérations indique qu'elle a ouvert la porte à cette option.

AU-0636-8 **BILAN D'ÉTAPE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE** 2022-A0021-0636^e-685

À l'invitation de la présidente des délibérations, le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, M. Gaudreault-DesBiens, présente un bilan d'étape de la planification stratégique, consigné au document 2022-A0021-636^e-685 transmis aux membres de l'Assemblée. Il y a notamment question des principales réalisations des derniers mois, de la méthodologie de sélection des projets, de la présentation des quatre projets prioritaires pour 2022 et des prochaines activités.

Le président du Comité d'accompagnement de la planification stratégique (CAPS), M. Dubois, informe ensuite que le Comité a reçu le vice-recteur Gaudreault-DesBiens qui a présenté un

état d'avancement des travaux en cours en vue de la mise en œuvre du plan stratégique. Il fait un bref rapport des constats du Comité sur la démarche et sur les projets priorisés ou qui sont à venir. En ce qui concerne la démarche, on a constaté avec satisfaction la poursuite de l'approche participative et consultative ; la communauté universitaire restera impliquée dans le développement et la mise en œuvre des projets ; le souci de continuité avec ce qui se fait déjà ; et la flexibilité et l'ouverture de la démarche, par exemple des projets peuvent évoluer et d'autres peuvent être modifiés. En ce qui concerne les 11 projets présentés, le Comité a relevé la cohérence et la complémentarité des projets, la pertinence des 4 projets qui sont priorisés pour 2022, mais a remarqué que 7 autres projets sont encore à l'étude, dont certains sont très ambitieux, ce qui pose l'enjeu des ressources qui seront nécessaires pour réaliser le tout.

M. Chénier-Marais, qui est membre du CAPS et qui a eu accès à la présentation des autres projets qui n'ont pas été présentés aujourd'hui, demande quand il est prévu de présenter ces autres projets à l'Assemblée universitaire.

M. Gaudreault-DesBiens indique que chaque année de nouveaux projets seront soumis au CAPS et ensuite présentés à l'Assemblée universitaire dans le cadre d'un bilan. Donc que chaque année de nouveaux projets seront lancés, tout en assurant le suivi de ceux qui auront été mis en branle.

Mme Dionne est heureuse que l'esprit de cocréation soit un élément important des projets et indique que l'on souhaite qu'il y ait une présence étudiante dans chacune des cellules de bâtisseurs, indépendamment de la présence d'un membre étudiant du CAPS.

M. Gaudreault-DesBiens confirme que les étudiants seront présents et que cette présence sera indépendante de leur appartenance ou non au CAPS.

Mme Hedaraly présente une question au sujet du projet « campus mobile », elle désire savoir ce que signifient concrètement les formations nomades et temporaires. Par exemple, est-ce par Zoom, Teams, ou s'agit-il des séminaires en présentiel à l'étranger ?

M. Gaudreault-DesBiens explique qu'il ne s'agit pas de formations créditées, mais plutôt d'activités avec la communauté, par exemple qui pourraient être interdisciplinaires, avoir des dimensions de création, de diffusion de connaissances, des aspects ludiques, etc. Cela pourra prendre différentes formes selon les projets qui seront soumis. C'est le genre de projets qui concrétiseraient cet esprit d'université citoyenne en lien avec la communauté. Les détails ne sont pas encore précisés.

Mme Hedaraly dit comprendre de cette notion de campus nomade qu'il s'agit davantage d'une implication de l'Université avec la communauté sous forme de projets, plutôt que de cours et de formations.

M. Gaudreault-DesBiens dit ne rien exclure d'emblée quant au type de projets qui seraient envisageables, cependant il ne s'agit pas de formations formelles créditées et traditionnelles. L'idée de la délocalisation n'est pas d'exclure une présence sur le campus, mais plutôt d'être davantage présent à la communauté.

M. Ghanty fait un point de privilège. Il souhaite signaler que l'expression « personnel non enseignant » est une formulation par la négative qui n'est pas bien reçue. On apprécierait que l'on utilise les termes « personnel de soutien et d'administration » plutôt que « personnel non enseignant ».

M. Gaudreault-DesBiens assure qu'il n'avait nullement l'intention de traiter négativement le personnel administratif et de soutien. Il dit prendre note pour la suite, tout en précisant le souci qu'il a manifesté d'inclure le personnel de soutien et d'administration dans le développement des projets et la concrétisation de la planification stratégique.

M. Simonet assure que le souci terminologique pour désigner le personnel de soutien et d'administration est bien présent au sein du CAPS, précisant que c'est un vocable qu'il utilise toujours.

AU-0636-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 11 avril 2022, à 14 heures.

AU-0636-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 10.